

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 18 juin 2020

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES ET PRÉSIDENTS-DIRECTEURS
GÉNÉRAUX DES CENTRES INTÉGRÉS ET DES CENTRES INTÉGRÉS
UNIVERSITAIRES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

À LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ ET
DE SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE-JAMES

Mesdames,
Messieurs,

La présente vise à vous transmettre le plan de déconfinement qui devra s'appliquer à l'ensemble des résidences privées pour aînés (RPA) du Québec, et ce, à partir d'aujourd'hui.

Le document ci-joint présente pour chaque élément abordé dans le plan de déconfinement, le moment précis où la mesure devra être appliquée et dans quel contexte (RPA sans éclosion ou RPA avec éclosion).

Des précisions additionnelles sur les mesures de prévention et de contrôle des infections seront apportées dans la mise à jour des directives RPA qui vous sera transmise au cours des prochains jours.

Nous comptons sur votre habituelle collaboration afin de vous assurer que ces orientations soient diffusées auprès des équipes concernées au sein de votre établissement et auprès des exploitants de RPA sur votre territoire et qu'elles soient mises en place de façon efficace en fonction des dates précisées dans le plan de déconfinement.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Yvan Gendron

p. j. 1

c. c. Membres du CODIR, MSSS
PDGA des CISSS et des CIUSSS
Sécurité civile, MSSS

N/Réf. : 20-MS-05553-32